



Assemblée générale

Distr. générale
30 octobre 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-quatrième session
18-29 janvier 2016

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Îles Salomon

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	3
Introduction	5
I. Méthodologie et processus d'établissement du rapport	5
A. Méthodologie utilisée pour l'établissement du rapport	5
B. Processus d'établissement du rapport	5
II. Faits nouveaux intervenus depuis l'examen précédent	6
A. Législation nationale	6
B. Mesures et politiques nationales	8
C. Instances officielles et institutions gouvernementales s'occupant des droits de l'homme	10
III. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, sensibilisation du public aux droits de l'homme	10
IV. Mesures prises depuis le dernier Examen périodique universel	10
A. Création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris (recommandations 79.1 à 7)	10
B. Réformes judiciaires et législatives (recommandations 80.2, 80.13, 80.15 à 22, 80.24, 80.31, 81.19 et 20, 81.42 à 44, 81.46)	11
C. Femmes et enfants (recommandations 80.3 à 12, 80.27 à 30, 80.32 à 37, 80.40 à 43, 80.48, 80.81, 81.29, 81.39 à 41, 81.45, 81.52)	12
D. Non-discrimination et égalité des sexes (recommandations 80.1, 80.25 et 26, 80.28, 81.21, 81.24 à 29)	16
E. Droit à un niveau de vie suffisant (logement, santé, eau et assainissement) (recommandations 81.54 et 55, 80.44 et 45)	16
F. Questions relatives aux droits de l'homme (éducation, système électoral, démocratie, travail et handicap) (recommandations 80.39, 80.45 à 49, 81.56 à 58, 81.12 à 15, 81.22 et 23, 81.30 à 32, 81.37)	17
G. Environnement, changements climatiques, exploitation minière et réduction des risques de catastrophe (recommandations 81.34, 81.36)	19
H. Coopération avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies (recommandations 79.8, 80.24, 81.3, 81.33, 81.38)	20
I. Mise en œuvre des instruments internationaux et élaboration des rapports à soumettre aux organes conventionnels (recommandations 81.1 à 13, 81.16 à 17)	21
V. Progrès, meilleures pratiques, difficultés et contraintes	22
VI. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels	23
VII. Renforcement des capacités et demandes d'assistance technique	23
VIII. Engagements volontaires	24
IX. Conclusion	24

Abréviations

CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAMSI	Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon

Remerciements

Le Gouvernement des Îles Salomon rend hommage au dévouement dont ont fait preuve le Comité national de travail et son secrétariat, qui ont déployé des efforts considérables pour que le présent rapport soit établi selon une approche consultative et participative, dans la mesure des ressources disponibles. Il reconnaît aussi la contribution des parties prenantes¹ dans le cadre des consultations et l'assistance technique fournie à cette occasion par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Équipe régionale d'information sur les droits de la personne du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et le Secrétariat du Commonwealth.

Préface

J'ai l'honneur et le plaisir de soumettre la version finale du rapport des Îles Salomon pour le deuxième cycle de l'Examen périodique universel.

Ce rapport décrit en toute honnêteté les progrès accomplis par les Îles Salomon pour mettre en œuvre, promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le cadre de la législation et des politiques en vigueur. Au cours des quatre années et demi écoulées depuis la soumission du précédent rapport, les Îles Salomon ont réalisé des avancées importantes en ce qui concerne l'accès aux services de base dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la justice, ainsi que l'égalité des sexes. Les citoyens ont pu jouir de leurs libertés dans un environnement pacifique et stable.

Les Îles Salomon, qui sont un petit État insulaire en développement et font partie des pays les moins avancés (PMA), ne sont pas encore en mesure d'assurer à la population la totalité des services de base. Leur économie peu développée, leurs maigres débouchés commerciaux et leur topographie sont autant d'obstacles à la fourniture de ces services. Le Gouvernement n'en reste pas moins déterminé à s'acquitter de ses responsabilités.

J'espère que le présent rapport, qui rend compte des progrès accomplis par les Îles Salomon dans le domaine des droits de l'homme, permettra d'apprécier les efforts qu'elles ont déployés pour s'acquitter progressivement des obligations qui leur incombent à cet égard.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude, au nom du Gouvernement et de la population des Îles Salomon, à nos partenaires de développement. Je les invite à nous épauler dans la poursuite de nos efforts, en continuant de nous prêter leur concours dans le cadre de leurs programmes et projets d'aide au développement.

Tagio tumas (je vous remercie)

Milner Tozaka
Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur

Introduction

1. Le premier cycle de l'Examen périodique universel pour les Îles Salomon s'est achevé en mai 2011. Sur les 115 recommandations qui lui ont été faites, le Gouvernement en a accepté 112. Les Îles Salomon demeurent attachées à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de leurs citoyens. Le présent rapport met en exergue les efforts assidus qui sont déployés pour appliquer les recommandations acceptées.

2. Le Gouvernement a approuvé la création d'un comité national de travail sur l'Examen périodique universel². Constitué en août 2014, ce Comité est coprésidé par les secrétaires permanents du Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur et du Ministère des affaires relatives aux femmes, aux jeunes, aux enfants et à la famille; il compte parmi ses membres des représentants de la société civile³.

I. Méthodologie et processus d'établissement du rapport

A. Méthodologie utilisée pour l'établissement du rapport

3. Les processus nécessaires à l'établissement du rapport national pour le deuxième cycle ont été dirigés par le Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur. Une formation a été organisée, en octobre 2014, à l'intention des membres du Comité national de travail, avec l'appui du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, de l'Équipe régionale d'information sur les droits de la personne du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et du bureau régional du HCDH aux Fidji. Cette formation consistait à leur fournir des indications sur le processus d'établissement et la structure du rapport national. Elle s'est achevée par l'élaboration d'un tableau recensant les recommandations, classées par thème, et les progrès accomplis dans leur mise en œuvre depuis 2011. En novembre 2014, le Comité a largement diffusé ce tableau aux partenaires (c'est-à-dire aux 24 ministères techniques et à la fédération des organisations non gouvernementales)⁴ pour les aider à rédiger leurs contributions.

4. Trois consultations ont été menées en 2015 avec des partenaires concernés au sein du Gouvernement, de la société civile et des organismes des Nations Unies⁵. Elles ont servi à leur fournir des informations concernant les processus et les rapports de l'Examen périodique universel, à recueillir leurs observations sur l'application des recommandations et à valider les informations soumises par les partenaires. Les données rassemblées ont été insérées dans le tableau récapitulatif des résultats obtenus, les meilleures pratiques et les difficultés à surmonter. Pour compléter les informations recueillies, le secrétariat du Comité national de travail a entrepris des recherches documentaires et interrogé oralement ou par écrit les principaux partenaires. Une table ronde de donateurs a en outre été organisée pour informer les partenaires de développement de l'état d'avancement du rapport⁶.

B. Processus d'établissement du rapport

5. Le Comité national de travail a réparti les tâches de rédaction et de collecte de données supplémentaires entre ses membres. Le sous-comité de rédaction, dont font partie les membres du secrétariat, a rédigé le rapport à partir des informations contenues dans le tableau et recueillies lors des consultations. Le regroupement de toutes les données pertinentes a abouti, au début de septembre 2015, à la rédaction d'un premier projet. À la mi-septembre, le Comité de travail a présenté une version finale du rapport au Gouvernement, qui l'a examinée et approuvée. Après avoir documenté le processus, le Comité a publié la version finale du rapport sous forme de

brochure, dont il a distribué des exemplaires aux principaux partenaires, y compris à la Commission parlementaire des relations extérieures. Il a pris note des lacunes dans l'application des recommandations, de façon qu'il y soit remédié pendant le prochain cycle.

II. Faits nouveaux intervenus depuis l'examen précédent

A. Législation nationale

6. La loi suprême du pays demeure la Constitution de 1978, dont le chapitre II traite des droits et des libertés de la population des Îles Salomon. En 2007, le Gouvernement a entrepris une réforme de la Constitution, dont la responsabilité a été confiée à une unité spécifique, qui relève du Cabinet du Premier Ministre et du Conseil des ministres. Depuis 2011, des consultations ont été organisées et des modifications apportées à un projet de constitution fédérale datant de 2009. Un vaste processus de consultation a été entamé à propos du projet actuel de 2014.

Autres lois relatives aux droits de l'homme adoptées depuis 2011

7. Le Gouvernement a adopté en 2012 une loi sur l'immigration et en 2013 un règlement relatif à l'immigration⁷. La loi pénalise le trafic des migrants⁸, les formes aggravées de ce trafic⁹, la traite des êtres humains¹⁰, la traite des enfants¹¹ et le fait de tirer profit de l'exploitation des personnes victimes de la traite¹². Malgré l'adoption de ces mesures, le Gouvernement reconnaît la nécessité de réviser la loi pour tenir compte des caractéristiques de la traite interne¹³. Il relève en outre qu'aucune poursuite n'a encore été engagée au titre de cette loi et que les sanctions prévues aux articles 72, 73 et 76 à 78 ne sont peut-être pas assez lourdes au regard de celles prévues par le Code pénal.

8. La loi de 2012 portant création de l'université nationale des Îles Salomon a pour but de doter le pays d'un établissement national d'enseignement supérieur dans lequel l'accent est mis sur la qualité des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, de la formation et de la recherche. Il s'agit ainsi de favoriser l'accès des groupes marginalisés à l'enseignement supérieur.

9. La loi de 2013 relative à la gestion des finances publiques régit le contrôle et la gestion des finances publiques des Îles Salomon. Elle encourage la transparence et le respect du principe de responsabilité, une surveillance accrue des politiques budgétaires, et un contrôle plus strict des achats et des dépenses publiques ainsi que la divulgation d'informations y relatives.

10. La loi de 2013 relative au Fonds de développement des collectivités¹⁴ régit la distribution des fonds versés aux particuliers et aux associations de cinquante (50) circonscriptions. Elle précise la marche à suivre pour que ces fonds soient administrés de façon transparente et responsable. Le Gouvernement adopte une approche fondée sur les droits pour l'allocation des fonds visant à lutter contre la discrimination sexuelle et à promouvoir l'égalité entre les sexes.

11. La loi de 2013 portant modification des dispositions relatives à l'élection au Parlement national a introduit¹⁵ un système d'enregistrement biométrique des votes, qui a été utilisé lors des élections générales de 2014.

12. La loi de 2013 relative à la police nationale énonce les principes qui doivent régir le comportement des policiers : respect de la légalité, des droits fondamentaux des individus et de l'égalité des sexes; impartialité et indépendance des policiers dans l'exercice de leurs fonctions officielles, hors de toute influence indue;

professionnalisme, comportement éthique, intégrité et équité. Elle encourage les mécanismes de protection communautaire pour lutter contre la délinquance et promouvoir la justice afin de garantir la sécurité des habitants.

13. Le projet de loi de 2013 relatif à la protection de l'enfant et de la famille prévoit que la Division de la protection sociale, qui relève du Ministère de la santé et des services médicaux, veille à la protection, au bien-être et à la prise en charge des enfants dont les droits ont été violés. Ce texte reconnaît et défend le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. La Division de la protection sociale peut décider de placer un enfant sous la protection d'un autre membre de la famille après avoir obtenu son accord.

14. La loi de 2014 relative à la protection de la famille incrimine la violence familiale sous toutes ses formes et garantit la protection des victimes. Elle habilite les tribunaux, les policiers et les professionnels des soins de santé à aider les victimes à bénéficier d'une assistance médicale et juridique, notamment.

15. La loi de 2014 portant modification de la loi relative aux terres et aux titres fonciers a institué un Conseil foncier habilité à intervenir en ce qui concerne l'attribution, la mise en valeur et l'administration des terres selon une approche juste, transparente et équitable, afin de répondre aux besoins des citoyens et de contribuer à leur bien-être.

16. La loi de 2014 relative à l'intégrité des partis politiques a été adoptée en vue d'améliorer l'enregistrement, l'administration et le fonctionnement des partis politiques et de renforcer le sens moral au sein de ces institutions. L'article 35 de cette loi prévoit la possibilité pour toute personne, sans discrimination, de constituer un parti politique à l'échelon national ou provincial. Conformément aux dispositions de l'article 48, 10 % des candidats présentés aux élections par un parti politique doivent être des femmes. C'est là une mesure importante, qui tient compte de la nécessité d'accroître la participation des femmes dans la politique.

17. La loi de 2015 relative à la gestion des pêches porte sur la préservation, la gestion, le développement et l'utilisation durable des pêches et des ressources marines des Îles Salomon. Elle constitue un progrès indiscutable pour les communautés matrilineaires¹⁶ dans lesquelles les femmes participent activement aux activités de pêche et d'exploitation des ressources marines afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

18. Le projet de loi de 2015 portant modification du Code pénal (délits sexuels) en est actuellement au stade des consultations. Il vise à introduire de nouvelles catégories d'infractions sexuelles telles que les sévices sexuels commis de façon répétée sur la personne d'un mineur de moins de 18 ans; les sévices sexuels contre un enfant âgé de plus de 15 ans mais de moins de 18 ans, commis par une personne qui entretient une relation de confiance, d'autorité ou de dépendance avec lui, l'exploitation sexuelle d'un enfant à des fins commerciales et la participation à ces agissements, l'utilisation, la diffusion et le recel de matériels (photographiques, sonores, imprimés, et données) en rapport avec l'exploitation sexuelle d'enfants¹⁷.

19. Le Ministère de la fonction publique met la dernière main à un projet de loi destiné à renforcer la gestion des ressources humaines et le cadre de gouvernance de la fonction publique. Ce projet de loi aura pour effet de consolider les cadres déjà mis en place pour promouvoir l'égalité des chances en matière d'emploi, l'hygiène et la sécurité du travail et la lutte contre la discrimination¹⁸. Le Ministère passera en revue les systèmes de sélection et de recrutement en vigueur ainsi que les politiques et les instruments actuellement utilisés pour favoriser l'accès des personnes handicapées à la fonction publique. Le projet de loi offrira également la possibilité à toute personne de

concourir, dans des conditions d'égalité, pour obtenir un poste, une promotion, une mutation ou une formation.

B. Mesures et politiques nationales

20. Le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale de développement décennale pour 2011-2020, qui a principalement pour objectifs : le recul de la pauvreté, l'assistance aux membres vulnérables de la société, l'accès à des soins de santé de qualité (y compris dans le contexte de la lutte contre le paludisme, le VIH et les maladies non transmissibles), l'accès à un enseignement de qualité, une croissance économique plus soutenue et une distribution équitable des richesses, le développement des services publics et de l'infrastructure, la gestion efficace de l'environnement et des écosystèmes, la protection contre les catastrophes naturelles et l'amélioration de la gouvernance et de l'ordre public au plan national ainsi qu' à l'échelon des provinces et des collectivités.

21. Le Gouvernement a utilisé les objectifs du Millénaire pour le développement comme indicateurs stratégiques nationaux de la réalisation des objectifs susmentionnés. Les 24 ministères principaux formulent des politiques et des stratégies relatives aux différents domaines d'intervention relevant de leurs portefeuilles respectifs. Il incombe à chacun d'eux d'élaborer un plan d'activités et, le cas échéant, de traduire ces politiques en dispositions législatives.

22. La politique nationale d'édification de la paix a été lancée en 2015 par le Gouvernement dans le cadre des mesures qu'il a prises au lendemain du conflit pour promouvoir une paix durable et stable.

1. Les femmes et les enfants

23. Le Gouvernement a entrepris, avec l'appui du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique 2010-2012 pour l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme. Ce processus devrait lui permettre de disposer d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation de l'exécution des politiques pour mesurer les résultats obtenus et cerner les problèmes à résoudre.

24. La stratégie nationale des Îles Salomon pour l'émancipation économique des femmes et des filles a été approuvée par le Conseil des ministres en août 2015. Elle vise à promouvoir l'égalité des sexes et à développer les possibilités d'emploi pour les femmes.

25. Le Conseil national des femmes des Îles Salomon a adopté un plan d'action stratégique pour 2014-2015 en vue des élections nationales et provinciales, afin de renforcer les compétences des femmes qui se portent candidates et de leur donner plus d'assurance. Il fournit des matériels d'information et de communication pour leurs campagnes et organise des programmes d'éducation civique dans leurs circonscriptions.

2. Éducation

26. Le Gouvernement a élaboré, par le truchement de son Ministère de l'éducation et de la valorisation des ressources humaines, des documents de planification essentiels sur l'éducation, en vue de promouvoir « l'éducation pour tous ». Il s'agit, entre autres, du Plan national d'action dans le domaine de l'éducation pour 2013-2015, du Plan national de développement des ressources humaines et de formation pour 2013-2015, d'une étude consacrée au sous-secteur de l'éducation préscolaire et de l'élaboration de

normes applicables à l'éducation préscolaire et à la prise en charge et l'éducation de la petite enfance.

3. Personnes handicapées et autres groupes minoritaires (personnes âgées et orphelins)

27. Une politique nationale de développement tenant compte des personnes handicapées (2013-2018) a été finalisée en avril 2014 et doit encore être approuvée par le Gouvernement.

4. Niveau de vie suffisant : Santé (santé de la procréation, vaccination, eau et assainissement)

28. La politique de coalition démocratique pour le changement, relevant les sérieuses lacunes dont souffre le secteur de la santé, met l'accent sur la réforme du cadre législatif, l'amélioration des infrastructures, le renforcement des institutions et l'appui à la recherche consacrée aux nouvelles approches médicales et scientifiques de la lutte contre les maladies émergentes.

29. Le Ministère de la santé et des services médicaux a élaboré une stratégie nationale pour 2011-2015 axée sur l'amélioration de la santé, les soins de santé, les politiques et la planification et la gestion des ressources humaines, une attention spéciale étant accordée aux maladies non transmissibles.

30. Le Plan stratégique national de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST) (2014-2018) a été élaboré pour encourager une approche nationale plurisectorielle dans ce secteur, avec l'assistance technique de l'UNICEF et de l'ONUSIDA. Il fournit des orientations stratégiques et prévoit l'application coordonnée des mesures de prévention et de traitement du VIH et des IST qui se sont avérées les plus adaptées au contexte des Îles Salomon. La réforme du cadre législatif et des politiques y est définie comme prioritaire.

31. La politique relative à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène en milieu rural pour 2014 et les normes applicables à la conception et à la construction des infrastructures correspondantes régissent la formulation, la coordination, la gestion, la surveillance, l'évaluation, la mise en œuvre et la révision des activités entreprises pour assurer un approvisionnement durable en eau et améliorer l'assainissement et l'hygiène. Cette politique définit les responsabilités des différents partenaires, contient des instructions précises sur la manière d'atteindre les objectifs sectoriels et encourage une approche intégrée des projets relatifs à l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu rural.

5. Environnement et changements climatiques

32. Dans l'attente de l'adoption d'une législation relative aux changements climatiques, les activités actuellement entreprises dans ce domaine s'inspirent de la politique nationale définie en la matière pour 2012-2017. Cette politique encourage une approche multisectorielle de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets ainsi que de la gestion des risques de catastrophe¹⁹.

33. La politique nationale relative aux ressources minérales, élaborée en 2013, a pour objectifs de renforcer l'administration des activités extractives, de promouvoir un cadre budgétaire équitable et compétitif, de faire la transparence sur les profits des industries extractives et d'empêcher l'exploitation minière des zones protégées²⁰.

C. Instances officielles et institutions gouvernementales s'occupant des droits de l'homme

34. Les administrations publiques œuvrent à la réalisation des objectifs essentiels de la Stratégie nationale de développement en s'attachant à intégrer les droits de l'homme dans leurs activités.

35. Le Bureau du Médiateur est chargé d'enquêter sur les plaintes faisant état d'abus commis par des fonctionnaires de l'administration.

36. Le Bureau de la Commission des normes de conduite enquête sur les fautes professionnelles commises par des membres du Parlement ou de hauts fonctionnaires de l'administration.

37. Les institutions judiciaires montrent la voie en fondant leurs décisions sur les principes des droits de l'homme.

38. Le Parlement joue un rôle important dans la transposition des traités internationaux en droit interne; de plus, il exerce un contrôle sur le pouvoir exécutif en vue de s'assurer que ce dernier utilise une approche fondée sur les droits de l'homme pour promouvoir le développement des groupes les plus marginalisés de la société.

III. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, sensibilisation du public aux droits de l'homme

39. Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur est chargé²¹ de faciliter l'établissement des rapports en matière de droits de l'homme. S'agissant des rapports devant être soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Comité des droits de l'enfant, il partage cette responsabilité avec le Ministère des affaires relatives aux femmes, aux jeunes, aux enfants et à la famille. Le Gouvernement s'attache, avec ses partenaires, à sensibiliser davantage aux droits des groupes vulnérables.

IV. Mesures prises depuis le dernier Examen périodique universel

A. Création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris (recommandations 79.1 à 7)

40. En janvier 2012, le Gouvernement a reçu l'aide du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme pour mener une mission d'évaluation sur la possibilité de créer une institution nationale des droits de l'homme. Le Gouvernement a consulté les organisations de la société civile ainsi que les organisations religieuses; un rapport a été établi et soumis au Conseil des ministres.

41. Le Conseil des ministres a relevé que les institutions existantes, comme par exemple le Bureau du Médiateur et la Commission des normes de conduite pourraient disposer d'un mandat plus vaste pour traiter des questions relatives aux droits de l'homme.

42. Dans le projet de constitution fédérale de 2014 est proposée la création d'une commission des droits de l'homme, dont les fonctions pourraient inclure la promotion et le suivi des questions relatives aux droits de l'homme ainsi que le règlement des différends en la matière.

B. Réformes judiciaires et législatives (recommandations 80.2, 80.13, 80.15 à 22, 80.24, 80.31, 81.19 et 20, 81.42 à 44, 81.46)

43. Depuis 2011, la Commission de la réforme législative a rédigé un certain nombre de documents de synthèse. Dans sa mission, elle est guidée par les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

44. Le Gouvernement demeure déterminé à transcrire en droit interne les principes relatifs à la justice pour mineurs consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Les Services pénitentiaires des Îles Salomon²² dirigent, en partenariat avec les parties prenantes, des programmes suivis de réadaptation (enseignement, formation professionnelle, acquisition de compétences pratiques dans le respect des principes religieux) afin de préparer les détenus à leur réinsertion dans la communauté après qu'ils auront purgé leur peine²³.

45. Les six centres pénitentiaires²⁴ peuvent héberger des femmes et des mineurs séparément des hommes, conformément aux normes définies par l'Organisation des Nations Unies. Le projet de construction d'un centre de détention pour mineurs dans la prison Tetere de Guadalcanal est en cours²⁵.

46. Une formation axée sur les dispositions du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a été organisée à l'intention des prestataires de services juridiques, des procureurs, des représentants de l'État, de la police, des personnels de santé et de la société civile par l'American Bar Association, au titre de la lutte contre la traite dans la région du Pacifique. Dans le cadre de ce projet, le Gouvernement a lancé des initiatives plus larges visant à lutter contre la traite.

47. Un plan national d'action contre la traite des êtres humains et le trafic illicite des personnes (2015-2020) sera bientôt au point. Un service de répression relevant du Ministère du commerce, de l'industrie, du travail et de l'immigration enquête sur les cas de traite. Le Comité consultatif sur la traite des personnes est une équipe technique multipartenariale qui vient en aide aux victimes et fournit des conseils sur l'application de la loi relative à l'immigration. La sensibilisation du public au problème de la traite est l'une de ses activités essentielles.

48. Les partenaires de la société civile continuent de seconder le Gouvernement dans ses efforts pour lutter contre la traite. Par exemple, le Centre de soutien des familles a créé une unité juridique pour aider les victimes. L'association des femmes anglicanes de l'Église de Mélanésie a mis au point en 2013 un manuel de formation concernant le problème de la traite.

49. Il n'existe pas de législation interdisant les châtiments corporels envers les enfants. En 2012, la Commission de la réforme législative a déclaré, dans un document de synthèse relatif à la réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale, que les châtiments corporels doivent être raisonnables et qu'aucun châtiment dégradant ne doit être autorisé en public.

50. Le Ministère de l'éducation et de la valorisation des ressources humaines a mené une étude sur les obstacles à l'éducation et recommandé un ensemble de mesures concrètes pour remédier au problème des châtiments corporels. Ces recommandations, qui privilégient le recours aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage non

violentes, s'adressent aux enseignants, aux conseils des écoles, aux parents et aux tuteurs. Au sein du Ministère, une unité normative est chargée d'élaborer des manuels pour l'administration des établissements scolaires et de définir des procédures disciplinaires.

51. La compétence des tribunaux locaux sera révisée de façon à inclure les violences faites aux femmes, afin que la justice soit accessible aux victimes de violence familiale, en particulier dans les zones rurales. En vertu de la loi relative à la protection de la famille, les « personnes autorisées » peuvent prononcer, modifier ou révoquer une ordonnance de protection temporaire.

52. La révision constitutionnelle de 2014 portant revalorisation des postes de magistrat en postes inscrits dans la Constitution (avec un grade équivalent à celui de juge des juridictions supérieures) a permis de recruter des magistrats plus nombreux et mieux qualifiés. Cette mesure aidera à résorber l'arriéré dans le traitement des affaires en première instance dans l'ensemble du pays. Cinq nouveaux magistrats ont prêté serment en février 2015²⁶.

53. La Commission de la réforme législative a été chargée de mener des recherches et de consulter les parties prenantes au sein du Gouvernement et des organisations non gouvernementales en vue de réviser l'âge minimum du mariage, pour le porter de 15 à 18 ans en cas de consentement parental et à 18 ans minimum en l'absence de consentement parental, conformément à la loi sur le mariage des insulaires et aux décrets applicables.

54. Dans le cadre de la révision du Code pénal, la Commission de la réforme législative a établi un document de synthèse sur le relèvement de l'âge minimum de la responsabilité pénale de 8 ans à 12 ans. Jusqu'ici, les capacités trop restreintes de la Commission avaient ralenti ce processus.

55. La Commission pour la vérité et la réconciliation a achevé ses travaux. Son rapport a été soumis au Premier Ministre et au Conseil des ministres en 2013 et brièvement présenté au Parlement en 2014. Le Gouvernement élabore actuellement un cadre pour donner suite aux recommandations formulées dans ce rapport et recherche les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Le cadre fournira des lignes directrices concernant la marche à suivre pour appliquer les recommandations portant sur des questions délicates et complexes : réformes institutionnelles, procès des auteurs de troubles, paix et réconciliation, réadaptation et réparations.

C. Femmes et enfants (recommandations 80.3 à 12, 80.27 à 30, 80.32 à 37, 80.40 à 43, 80.48, 80.81, 81.29, 81.39 à 41, 81.45, 81.52)

56. En 2013, la Commission de la réforme législative a formulé des recommandations visant à modifier la définition du viol de sorte qu'elle s'applique à toutes les personnes, même lorsqu'il existe un lien conjugal entre la victime et l'accusé²⁷. En 2012, un tribunal²⁸ a pour la première fois conclu qu'un mari pouvait être déclaré coupable du viol de son épouse. La Haute Cour, en appliquant les principes consacrés par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en ses articles 15 et 16, a déclaré que mari et femme sont des partenaires égaux dans le mariage et qu'un mari peut être déclaré pénalement responsable du viol de sa femme²⁹.

57. Le Ministère des affaires relatives aux femmes, aux jeunes, aux enfants et à la famille continue, en collaboration avec les parties prenantes concernées, à piloter les actions visant à mettre fin aux violences à l'égard des femmes et des filles. Le Ministère apporte tous les ans un soutien budgétaire à deux ONG locales, le Centre

chrétien d'aide et le Centre de soutien aux familles, dans le cadre des initiatives destinées à prévenir la violence familiale.

58. La mise en œuvre de la loi relative à la protection de la famille a commencé en septembre 2014, avec la définition d'une stratégie d'application et la création d'un conseil consultatif. Cet organe comprend des représentants du Gouvernement, de la société civile, de la police et des professionnels de la santé, qui veilleront à ce que des services et les conseils d'un avocat soient proposés aux victimes de violence familiale. Un comité chargé de normaliser les informations relatives à la mise en œuvre de ladite loi, aux fins de la formation et de la sensibilisation du public, a également été créé. Les programmes de sensibilisation s'articulent autour de quatre messages clés centrés sur la protection, la sécurité, la responsabilité et la communication. Un temps fort des actions de sensibilisation³⁰ est la campagne annuelle de lutte contre les violences sexistes, qui dure seize jours. En 2014, lors de cette campagne, un guide pratique intitulé « agir » a été publié. Il expose l'ampleur des violences familiales et comporte en outre des informations sur la loi relative à la protection de la famille et sur les stratégies susceptibles d'être adoptées pour éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles.

59. Un poste de coordonnateur pour les questions de violences sexistes a été créé en 2015 au sein du Ministère de la santé et des services médicaux. Le coordonnateur est chargé de superviser le réseau SAFENET, un dispositif d'orientation regroupant des acteurs publics auquel les victimes de violences familiales peuvent avoir recours lorsqu'elles signalent les violences qui leur sont faites.

60. En 2012, une unité de protection de la famille a été créée au sein du bureau du Défenseur public et financée dans le cadre du programme Loi et justice de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI). Cette Unité donne la priorité à tous les cas de violence familiale qui lui sont signalés par l'un quelconque des membres du réseau SAFENET³¹. En 2014, 47 % des consultations hebdomadaires au centre d'aide juridique avaient trait à des affaires relevant du droit de la famille et 53 % concernaient une action civile. En 2013, la clinique Seifples a été créée³² pour les victimes de violence familiale qui ont besoin d'un suivi médical avant d'être adressées à l'Unité de protection de la famille pour recevoir les conseils d'un avocat.

61. L'académie des Forces de police royales des Îles Salomon a introduit dans son cursus un module sur les violences à l'égard des femmes. Des formations annuelles sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes continuent d'être dispensées aux fonctionnaires des services pénitentiaires des Îles Salomon ainsi qu'aux Forces de police royales. Les règles et procédures en vigueur dans la police en matière de violences familiales incitent à enquêter sur les plaintes déposées par les victimes de violences sexuelles et sexistes. Au sein des forces de police, l'unité chargée des affaires d'agressions sexuelles mène des enquêtes pénales sur toutes les infractions à caractère sexuel, tandis que l'unité chargée des affaires de violences familiales mène des actions de sensibilisation et enregistre les cas signalés dans le cadre des programmes de surveillance communautaire. Un registre créé à cet effet et distribué dans tous les postes de police du pays, sert à enregistrer les plaintes pour violences familiales et à rassembler les données en la matière. Les statistiques provenant de l'unité chargée des affaires de violences familiales montrent une augmentation du nombre des cas signalés : 726 en 2015 contre 55 en 2012.

62. Une unité s'occupant de la violence familiale a également été créée au sein du bureau du Défenseur public en 2013; elle est chargée des cas graves ayant entraîné le décès de la victime. Les deux unités spécialisées des forces de police travaillent en collaboration avec le bureau du Défenseur public, à l'échelle de l'ensemble du territoire, pour mener des enquêtes approfondies sur les cas de violence familiale en vue d'engager des poursuites.

63. Le Conseil national pour l'action en faveur de l'enfance a entériné les conclusions de l'étude menée en 2015 par Save the Children dans les différentes provinces et portant sur la traite et l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales. L'étude recommandait notamment : 1) l'élaboration d'un code de conduite standard, prenant en compte les droits des femmes et des enfants, à l'intention des employés des secteurs des pêcheries et de la foresterie; 2) la révision du plan d'action des Îles Salomon contre la traite afin qu'une plus grande protection soit offerte contre la traite des enfants à l'intérieur du pays; 3) le renforcement, par une aide technique, des formations et l'apport de ressources, des services ministériels qui mettent en œuvre des programmes en faveur des enfants; et 4) une meilleure collaboration entre les ONG locales et les ONG internationales s'occupant des droits de l'enfant afin d'accroître l'efficacité des interventions et la viabilité des initiatives. Il ressortait de l'étude que les enfants dont l'instruction et les moyens de subsistance sont limités courent le risque d'être victimes de traite ou d'exploitation sexuelle. Le Conseil national pour l'action en faveur de l'enfance s'appuiera sur ces recommandations pour promouvoir des programmes et des orientations et inciter les milieux professionnels et les différentes parties prenantes à adopter des réglementations en vue de réduire le travail des enfants et le risque de traite. Un sous-comité³³ du Conseil national mène un travail de sensibilisation au niveau des communautés sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et les violences sexuelles à leur encontre; les organismes de la société civile, pour leur part, fournissent des conseils ainsi que des services de protection temporaire et une aide pour la réinsertion sociale des enfants victimes.

64. L'Institut national d'administration publique et de gestion, en partenariat avec les ministères concernés, a proposé, à l'intention de la fonction publique, des programmes de formation sur la loi relative à la protection de la famille. En 2013, l'unité gouvernementale d'appui des technologies de l'information et de la communication s'est associée avec l'Institut pour que tous les agents de l'État puissent avoir accès aux formations de renforcement des capacités en ligne.

65. Le Gouvernement, en partenariat avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, s'efforce de développer des opportunités d'emploi viables et des programmes éducatifs à l'intention des jeunes, en lien étroit avec l'économie de marché, dans le cadre du programme Youth at Work (Y@W), qui a débuté en 2012. Ce programme, dont l'objet est de lutter contre le taux de chômage élevé des jeunes dans la capitale, continue de proposer des formations, des activités de perfectionnement ainsi que des possibilités de tutorat pour les jeunes désireux de monter des petites entreprises et d'accéder aux emplois du secteur public³⁴. Au cours des trois dernières années, plus de 400 jeunes ont effectué des stages dans le service public. Dix d'entre eux ont obtenu un emploi permanent dans le secteur public à l'issue de leur stage. 316 groupes de jeunes ont tenu des stands au marché de l'emploi de la jeunesse en 2014 et en 2015. En 2015, 45 nouvelles entreprises ont été créées et ont débuté leur activité.

66. Le système des registres et statistiques de l'état civil a été mis en place début 2014 avec le soutien de partenaires de développement. Ce système a permis d'améliorer sensiblement l'enregistrement des naissances pour les familles vivant dans des zones rurales. Quinze services de santé périphériques supplémentaires, qui facilitent grandement le signalement des naissances, ont été créés à Guadalcanal, Choiseul, Temotu, Makira, Honiara et dans les Provinces occidentales³⁵.

67. Le Ministère de la santé et des services médicaux et le Bureau de l'état civil ont conclu un accord pour centraliser l'enregistrement des naissances avec le concours de l'unité gouvernementale d'appui des technologies de l'information et de la communication. En 2014, une allocation budgétaire renouvelable de 1 million de

dollars des Îles Salomon a été accordée au Bureau de l'état civil pour ses dépenses de fonctionnement.

68. Des formations continues ont été organisées à l'intention du personnel infirmier pour souligner l'importance de l'enregistrement des naissances ainsi que des procédures y relatives. Le Gouvernement a appuyé le cadre d'action régional pour le système des registres et statistiques de l'état civil élaboré par la CESAP en 2014.

69. En prévision des élections générales nationales en 2014, le Conseil national des femmes des Îles Salomon a organisé des consultations nationales sur des mesures temporaires spéciales destinées à favoriser la participation des femmes dans les organes de prise de décisions.

70. Le Parlement national a créé en 2011 le Groupe parlementaire des jeunes femmes, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce groupe promeut la participation des jeunes femmes aux postes de responsabilité. Il continue à sensibiliser le public et à encourager le débat sur des mesures temporaires spéciales visant à réserver des sièges pour les femmes au Parlement; il a entrepris une étude de base sur les attitudes des électeurs à l'égard des candidates avant et après les élections de 2014. Il ressortait de cette étude³⁶ que l'achat de votes lors des campagnes et les perceptions culturelles sur le leadership des femmes figuraient parmi les facteurs faisant obstacle à la promotion de candidates.

71. Le Ministère de la fonction publique a entrepris une réforme du service public en deux étapes. Il a élaboré une stratégie de gestion des ressources humaines destinée à mieux intégrer les questions de genre et à accroître la participation des femmes dans les différents rouages de l'État. Pour garantir que ces deux réformes soient appliquées, on a introduit d'un indicateur de résultats dans tous les contrats des secrétaires permanents, de façon à sensibiliser les fonctionnaires aux questions de genre et à faire en sorte que les procédures de sélection et de recrutement tiennent compte de ces questions.

72. Le nombre de femmes occupant des postes de rang intermédiaire dans la fonction publique a progressivement augmenté. On relève cependant des disparités aux postes supérieurs de secrétaire permanent et de sous-secrétaire. Deux des 23 secrétaires permanents et cinq des 39 sous-secrétaires sont des femmes. Des possibilités de promotion aux postes de cadre existent pour les femmes qualifiées et expérimentées.

73. Pour la première fois, le commissaire adjoint des Forces de police royales des Îles Salomon est une femme. Un audit sur le genre a été mené par les services pénitentiaires des Îles Salomon afin de promouvoir l'égalité des sexes dans les procédures de recrutement et d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité. Les recommandations issues de l'audit fourniront des lignes directrices sur les moyens de favoriser une participation significative des femmes au sein des équipes dirigeantes, dans tous les secteurs de l'État.

74. Au niveau politique, une femme a été élue députée lors des élections législatives partielles de 2012. En 2014, quatre représentantes ont été élues au niveau des provinces et une femme a été élue députée³⁷.

75. Il ressort des données de la Chambre de commerce des Îles Salomon que 40 de ses 120 membres sont de jeunes entrepreneurs, dont douze femmes, qui appartiennent à l'association Women in Business des Îles Salomon³⁸. Le comité directeur de l'Association des fabricants des Îles Salomon comprend également des femmes. En outre, des femmes siègent au conseil d'administration de quatre des neuf entreprises d'État.

76. Quatre femmes dirigent (en tant que titulaires ou chefs par intérim) des missions diplomatiques des Îles Salomon à l'étranger.

D. Non-discrimination et égalité des sexes (recommandations 80.1, 80.25 et 26, 80.28, 81.21, 81.24 à 29)

77. Des consultations sont actuellement menées sur le projet de loi portant création de groupes spéciaux de règlement des conflits fonciers tribaux, qui vise à résoudre les différends en matière d'utilisation des sols et de propriété foncière en association avec les chefs traditionnels et tribaux. Lors de ces consultations, l'on a vivement recommandé que les groupes spéciaux comptent impérativement des femmes. Le Conseil foncier récemment créé au sein du Ministère des terres, du logement et du recensement comprend une femme.

78. Le Service de conseil et d'aide juridique pour les affaires foncières établi au sein du bureau du Défenseur public a continué de mener des programmes de sensibilisation et de fournir des conseils juridiques aux différentes communautés du pays sur toutes sortes de questions relatives à la terre et à l'environnement. Ce dispositif a encouragé un nombre accru de femmes à prendre part aux consultations menées au niveau communautaire sur les affaires de droit foncier. Un grand nombre de ces affaires portent principalement sur des problèmes de propriété foncière et de succession, de propriété perpétuelle et de cadastrage de terres coutumières.

79. Le processus de révision engagé devrait permettre d'améliorer la coordination, le suivi et l'évaluation de la politique nationale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme. En outre, l'initiative lancée en 2014 et soutenue par la Commission du Pacifique-Sud aux fins de collecte de statistiques ventilées par sexe devrait permettre de recueillir un volume plus important de données sur la parité, de renforcer les capacités du pays en matière de collecte d'informations, et de faciliter l'analyse des données statistiques sous l'angle de la parité, contribuant ainsi à la mise en œuvre et au suivi effectifs de la politique nationale pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme et de la politique de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

E. Droit à un niveau de vie suffisant (logement, santé, eau et assainissement) (recommandations 81.54 et 55, 80.44 et 45)

80. Le Ministère des terres, du logement et du recensement a alloué une enveloppe de 13 millions de dollars des Îles Salomon au programme commun de réhabilitation des bidonvilles afin de soutenir les activités de profilage urbain, de régulariser les permis d'occupation temporaires et d'améliorer les pratiques d'aménagement du territoire. L'accès au logement et à la terre demeure une composante essentielle de la gestion globale et de la planification stratégique des villes ou des centres urbains. Deux ministères³⁹ ont construit des habitations pour leur personnel mais la pénurie de logements dans les centres urbains de province continue d'entraver la fourniture de services efficaces dans tout le pays et dans tous les secteurs, et plus encore dans les domaines de l'éducation et de la santé.

81. En 2015, les Îles Salomon ont harmonisé les directives nationales concernant l'utilisation de médicaments antirétroviraux dans le cadre de la prévention et du traitement du VIH/sida chez les adultes, les adolescents et les enfants. Le Gouvernement a fixé les règles à suivre par les services de dépistage du VIH/sida. Aujourd'hui, toutes les cliniques rurales et provinciales disposent de services de santé sexuelle et de la procréation et de programmes de vaccination. Neuf des 10 centres provinciaux sont pourvus d'un hôpital, d'un poste d'infirmerie ou de dispensaires.

82. Une formation complète sur la santé sexuelle et procréative a été conçue à l'intention des femmes et des filles, y compris des personnes handicapées, dans le cadre des programmes de santé procréative destinés aux adolescents menés par le Ministère de la santé et des services médicaux; des ateliers de sensibilisation et

d'information ont aussi été organisés dans les communautés et dans les établissements scolaires. Des dispensaires adaptés aux besoins des jeunes ont été créés à Lata, à Vonunu (province occidentale), à Kukum et à Rove (province d'Honiara); ils fournissent des conseils sur la planification familiale, les maladies sexuellement transmissibles, le VIH/sida, et l'utilisation de contraceptifs⁴⁰.

83. Un module complet sur les compétences nécessaires à la vie courante et l'éducation sexuelle a été incorporé au programme scolaire et est enseigné à titre pilote aux élèves de quatrième et de troisième année dans plusieurs établissements scolaires des provinces d'Honiara, de Temotu et de Choiseul. Des professionnels infirmiers épaulent les professeurs qui enseignent cette matière. Une étude de référence sur l'avortement est en cours et devrait être finalisée en 2015.

84. Le Gouvernement reconnaît que la fourniture appropriée d'une eau salubre et potable à une population majoritairement rurale et vivant dans des habitats très dispersés constitue un problème majeur qui ne pourra être résolu sans le concours des partenaires de développement, des communautés locales et des organisations religieuses⁴¹. Ce type de partenariat revêt une haute importance vu la pénurie de données sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène et, d'autre part, le manque d'hydrologues, d'hydrauliciens, de spécialistes de l'assainissement, de techniciens et de plombiers à l'échelon local. Le Plan national intégré pour l'eau et l'assainissement pour la période 2013-2025, adopté pour répondre aux problèmes rencontrés par les communautés rurales et urbaines en matière d'approvisionnement en eau et en services d'assainissement, vise en priorité à garantir un approvisionnement suffisant en eau salubre aux hôpitaux, aux dispensaires et aux écoles, à inciter les ménages et les communautés à recueillir davantage les eaux pluviales et à améliorer les systèmes de drainage urbain et périurbain. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a engagé des projets portant sur l'installation de dispositifs de forage et de nouvelles canalisations à Honiara et dans d'autres provinces.

**F. Questions relatives aux droits de l'homme (éducation, système électoral, démocratie, travail et handicap)
(recommandations 80.39, 80.45 à 49, 81.56 à 58,
81.12 à 15, 81.22 et 23, 81.30 à 32, 81.37)**

85. Le Gouvernement continue d'assurer la gratuité de l'enseignement de base tout au long des neuf premières années de la scolarité afin d'encourager l'accès à l'éducation, mais d'autres frais connexes restent à la charge des parents. Selon le cadre d'évaluation de la performance du Ministère de l'éducation et de la valorisation des ressources humaines, davantage de garçons (51 %) que de filles (49 %) suivaient un enseignement préscolaire en 2013. Le nombre total d'élèves inscrits au niveau primaire en 2013 a augmenté de 21,2 %⁴², les filles scolarisées au niveau secondaire étant plus nombreuses (52 %) que les garçons (48 %). Ces données montrent que l'équilibre entre garçons et filles s'améliore lentement dans l'enseignement.

86. L'Université nationale des Îles Salomon a récemment créé des formations diplômantes et un programme de licence en sciences de la santé et en sciences appliquées.

87. Une recommandation formulée dans le cadre de l'actuel réexamen de la loi sur l'éducation préconise que les élèves enceintes soient réintégrées dans le système d'enseignement ordinaire après leur accouchement afin de leur offrir davantage d'opportunités de poursuivre leurs études.

88. Le Ministère de l'éducation et de la valorisation des ressources humaines a créé un Service spécialisé en matière d'alphabétisation et chargé un groupe d'assistance

technique de fournir conseils et appui aux programmes d'alphabétisation réalisés dans tout le pays. Ce Service participe à l'examen du cadre d'alphabétisation et des matériels pédagogiques.

89. Les données statistiques concernant le niveau général de lecture montrent que les filles ont de meilleurs résultats que les garçons à partir du niveau 3. Les chiffres en matière de calcul montrent que garçons et filles ont des résultats similaires à tous les niveaux.

90. Les Îles utilisent le système électoral uninominal aux élections nationales et provinciales. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est déclaré élu au Parlement et à l'Assemblée provinciale. Un système biométrique d'inscription sur les listes électorales a été mis en place lors des élections de 2014 afin de déceler les inscriptions multiples d'une même personne sur les listes électorales et d'améliorer la fiabilité des listes et l'intégrité des élections. Cette année-là, 85 % des personnes en âge de voter étaient inscrites sur les listes électorales, dont 139 059 femmes (soit 48 %). Ce système a permis à la population d'avoir davantage confiance en la fiabilité des listes électorales.

91. Des programmes nationaux et provinciaux de sensibilisation à ce nouveau dispositif ont été menés par le Gouvernement et des organisations non gouvernementales (ONG) dans la presse écrite et les médias audiovisuels ainsi que dans le cadre de concertations à l'échelle provinciale. Pour promouvoir la transparence des élections de 2014, des observateurs régionaux et internationaux ont été déployés dans les Îles Salomon, à l'initiative du Gouvernement.

92. La Commission électorale des Îles Salomon a récemment créé un site Internet qui contient des informations sur les processus électoraux.

93. Le Gouvernement demeure attaché au développement, comme en atteste sa participation active à plusieurs négociations intergouvernementales sur le financement du développement, la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP21) et la Conférence sur les objectifs de développement durable. Des consultations ont été organisées par le Ministère de la planification du développement et de la coordination de l'aide sur les objectifs de développement durable; une fois adoptés, ceux-ci seront intégrés dans la stratégie nationale de développement. Le Gouvernement demeure résolu à renforcer les partenariats entre le secteur privé, les organisations religieuses et la société civile pour le bien de tous les citoyens.

94. Le Service communautaire de réadaptation créé au sein du Ministère de la planification du développement et de la coordination de l'aide a permis de renforcer la promotion des droits des personnes handicapées à l'échelle locale. Il continue d'améliorer les qualifications de son personnel en matière de collecte de données sur le handicap, qui serviront de base aux stratégies de planification des mesures nécessaires au niveau national permettant de répondre aux besoins des personnes handicapées. Cet organisme a créé des antennes dans les neuf provinces du pays qui sont chargées de mener des campagnes d'information sur la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la participation des femmes handicapées aux « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », et la participation des personnes handicapées aux jeux paralympiques aux niveaux national et international. L'objectif est de faire en sorte que les questions de handicap soient prises en compte par la société à tous les niveaux.

95. Depuis le récent réexamen de la Politique nationale pour un développement tenant compte de la question du handicap 2013-2018, le Service communautaire de réadaptation travaille étroitement avec les ministères compétents afin de veiller à ce que les dispositifs nécessaires à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées soient en place et inscrits au budget en prévision de la

ratification de cet instrument. Ces dispositifs concernent, notamment, les infrastructures telles que les rampes d'accès, un réseau de transport public proche des utilisateurs et des bâtiments publics accessibles à tous.

96. Des villes comme Gizo (province occidentale) ont effectué des travaux pour installer des rampes d'accès au nouvel hôpital et à la banque ANZ, d'autres aménagements étant prévus à l'Office du tourisme. La Haute Cour d'Honiara dispose de rampes accessibles aux personnes en fauteuil roulant. À part les centres éducatifs pour personnes handicapées, il n'existe pas, pour l'heure, de projet d'hébergement pour les personnes handicapées. Ces dernières sont souvent gardées à domicile par des proches, sauf celles qui ont accès à l'éducation de base grâce aux projets menés par des organisations de la société civile, comme l'école San Isidro ou le centre Bethesda à Honiara. Le Centre de prise en charge spécialisée géré par la Croix-Rouge offre un cadre d'apprentissage adapté aux enfants ayant des besoins spéciaux, du niveau préscolaire au niveau primaire.

97. Le Ministère du développement des infrastructures ne mène pas de politique spécifique dans ce domaine mais, par principe, conscient du fait que les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées doivent être améliorées, tient compte de la question du handicap dans les projets de construction de bâtiments, les projets infrastructurels et les services de transport (accessibilité et connectivité). Le Gouvernement sait gré à la Banque asiatique de développement (BAD) ainsi qu'à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie d'avoir dépêché dans le pays des consultants afin de mener des audits sur les structures adaptées aux personnes handicapées.

98. Le Gouvernement rencontre des difficultés en matière de fourniture de soins de santé mentale depuis la fermeture, en 2012, du service psychiatrique de l'Hôpital central. Les soins de réhabilitation communautaire, les visites à domicile et la promotion de la santé mentale demeurent des priorités dans la fourniture de services de santé mentale.

G. Environnement, changements climatiques, exploitation minière et réduction des risques de catastrophe (recommandations 81.34, 81.36)

99. Les Îles Salomon continuent de préconiser des efforts accrus pour atténuer les effets des changements climatiques.

100. Des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques ont été effectuées en 2013 auprès de 27 communautés dans la province de Choiseul avec le soutien du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique⁴³. Ces études ont incité les autorités à adopter une approche intégrée et holistique de l'adaptation aux changements climatiques au niveau provincial. La forte prédominance de l'exploitation forestière dans la province de Choiseul et la pression accrue exercée sur les écosystèmes terrestres et marins augmentent la vulnérabilité des communautés et affaiblissent leur capacité d'adaptation. Sept communautés ont été sélectionnées afin de mettre en œuvre des mesures d'adaptation telles que la protection des ressources en eau; la restauration des zones de captage d'eau; l'augmentation des capacités de stockage de l'eau; la gestion du récif corallien et des écosystèmes de mangroves; la réduction de la pêche des espèces clefs dans l'écosystème corallien; la planification de la gestion des zones marines et des pêcheries; une meilleure préparation aux catastrophes et l'anticipation des pénuries alimentaires qu'elles induisent; et l'élaboration de procédures d'urgence en cas de cyclones tropicaux, d'inondations ou de tsunamis.

101. Le Gouvernement s'efforce d'améliorer la sécurité alimentaire à Ontong Java, à Sikaiana (province de Malaita) et à Fenualoa (province de Temotu) dans le cadre du projet d'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique. La gestion communautaire des ressources marines est une étape importante pour permettre aux communautés de gérer leurs ressources et leurs moyens de subsistance. S'inspirant des leçons tirées de l'expérience acquise par les communautés côtières rurales de la province occidentale et de la province d'Isabel, les programmes de sensibilisation à la gestion communautaire des ressources marines sont mis en œuvre dans une optique d'égalité hommes-femmes⁴⁴.

102. Le programme de réduction et de gestion des risques de catastrophe demeure une priorité des Îles Salomon. Un groupe de travail a été créé pour favoriser un développement résilient face aux risques et veiller à ce que la gestion des risques de catastrophe soit prise en compte dans les activités menées par les autorités nationales, les autorités locales et le secteur privé; il est également chargé de promouvoir la résilience au niveau communautaire.

103. Ces quatre dernières années, les Îles Salomon ont été frappées par plusieurs catastrophes naturelles, notamment quatre cyclones tropicaux, une crue éclair, des tremblements de terre, des tsunamis, des raz de marée et des glissements de terrain. Toutes ont eu un effet dévastateur sur l'économie, les infrastructures et des ressources humaines et financières déjà limitées. Ainsi, au plus fort des crues soudaines de 2014, 4 500 personnes avaient été évacuées dans des centres d'accueil dans la province de Guadalcanal; 1 110 habitations recensées avaient été détruites ou endommagées; 9 000 ménages dans les provinces d'Honiara, de Guadalcanal et d'Isabel avaient perdu 75 % à 100 % de leurs jardins potagers; et quelque 25 000 personnes avaient difficilement accès à l'eau potable⁴⁵. Une évaluation succincte des dégâts socioéconomiques ainsi occasionnés a conclu que le coût total des dommages et des pertes provoqués par les crues soudaines s'élevait à 787 millions de dollars des Îles Salomon (108 millions de dollars É.-U.), soit 9,7 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. En 2013, plus de 6 000 personnes ont été touchées par des catastrophes, 11 sont décédées et 23 communautés ont subi de lourdes pertes suite au tremblement de terre d'une magnitude de 8 sur l'échelle de Richter et au tsunami survenus dans la province de Temotu. Le séisme et le tsunami qui a suivi ont endommagé les habitations, les sources d'eau et les systèmes d'approvisionnement en eau, les dispensaires, les écoles, les routes, les embarcadères, les jardins potagers et d'autres instruments de subsistance comme le matériel de pêche. Le coût de remplacement de tous les avoirs détruits s'élève à 3,6 milliards de dollars des États-Unis, dont près de 86 % pour les bâtiments et 12 % pour les infrastructures⁴⁶.

H. Coopération avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies (recommandations 79.8, 80.24, 81.3, 81.33, 81.38)

104. Les Îles Salomon ont adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en 2011. L'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, s'est rendu dans le pays en février 2011. Dans son rapport, il a considéré que les obligations redditionnelles devaient être renforcées pour permettre au Gouvernement de rendre compte de sa politique en matière de dépenses publiques. Le Gouvernement a relevé l'absence de cadre relatif aux droits de l'homme permettant d'orienter les stratégies en matière de développement et prend des mesures en vue d'y remédier.

105. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, M^{me} Rashida Manjoo, s'est entretenue avec des membres du Gouvernement et des représentants des organisations de la société civile en mars 2012⁴⁷. Dans son rapport, la Rapporteuse spéciale a également prôné une révision de la législation et la promulgation de lois pour lutter contre la violence faite aux femmes dans la société salomonienne. L'entrée en vigueur de la loi relative à la protection de la famille en 2014 s'inscrit dans le droit fil de cette recommandation et montre que le Gouvernement accorde une attention prioritaire à cette question, même si les progrès dans ce domaine prendront du temps.

106. La Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, M^{me} Marta Santos Pais, s'est rendue aux Îles Salomon en mai 2015.

107. Un projet de document de base commun à tous les organes a été établi avant l'examen du rapport des Îles Salomon par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2013. Ce document n'a pas été mis à jour depuis et devra être approuvé par le Gouvernement avant d'être finalisé.

108. Le Gouvernement reconnaît le rôle important que jouent le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétariat du Commonwealth ainsi que des partenaires régionaux comme le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et l'Équipe régionale d'information sur les droits de la personne du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour renforcer les compétences des agents de la fonction publique et aider le pays à élaborer les rapports destinés aux organes des droits de l'homme des Nations Unies. À cet égard, des activités de formation et de renforcement des compétences ont été menées en direction des personnes chargées d'élaborer le rapport soumis à la Commission de la condition de la femme en 2013, le rapport présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui a donné lieu à un dialogue constructif à Genève en 2014 et le rapport soumis au titre de l'Examen périodique universel (EPU) en 2014-2015. Une formation régionale portant sur les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme a également été organisée en 2015.

109. Les quatre coordonnateurs pour les questions d'égalité entre hommes et femmes du Ministère de la planification du développement et de la coordination de l'aide, du Ministère de la justice et des affaires juridiques, du Ministère du commerce, de l'industrie, du travail et de l'immigration, et du Ministère des affaires relatives aux femmes, aux jeunes, aux enfants et à la famille ainsi que des représentants du Bureau national de statistique ont participé à un atelier régional sur les statistiques relatives à la parité et aux droits de l'homme, organisé aux Fidji en 2014⁴⁸. Cet atelier a notamment débouché sur la décision du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique de créer une base de données sur la parité pour les Îles Salomon et d'autres pays du Pacifique. Les activités à cette fin se poursuivent et la base de données devrait être achevée en 2015.

I. Mise en œuvre des instruments internationaux et élaboration des rapports à soumettre aux organes conventionnels (recommandations 81.1 à 13, 81.16 à 17)

110. Le Gouvernement reconnaît l'importance des instruments internationaux mais est aussi conscient qu'il est de son devoir d'établir un cadre propice à leur incorporation dans la législation nationale et à leur mise en œuvre d'une façon qui soit réaliste.

111. Les Îles Salomon ont ratifié plusieurs conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, en avril 2013; la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants en

avril 2012; et la Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, en avril 2012.

112. Les préparatifs en vue de la mise en œuvre et de l'incorporation en droit interne des quatre instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le pays sont toujours en cours⁴⁹. Le Gouvernement a pris des mesures pour diffuser largement les observations finales adoptées en 2014 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant le rapport des Îles Salomon. Les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques des Îles Salomon présentés en un seul document au Comité des droits de l'enfant sont en attente d'approbation par le Gouvernement. Des discussions sont en cours concernant la possibilité de ratifier le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

113. Les Îles Salomon n'ont pas encore soumis de rapport au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ni du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Dans ces conditions, la ratification de tout nouvel instrument ne sera envisagée que lorsque le pays aura satisfait à ses obligations concernant lesdits rapports.

V. Progrès, meilleures pratiques, difficultés et contraintes

114. La promulgation de la loi contre la violence dans la famille constitue une avancée sur le plan de la promotion et de la protection des droits des femmes et des enfants. Les améliorations apportées aux normes de fonctionnement des établissements pénitentiaires et les efforts déployés pour lutter contre les effets des changements climatiques moyennant différentes méthodes d'adaptation sont aussi à noter.

115. Les améliorations qui continuent d'être apportées au système électoral montrent l'importance prioritaire qu'accorde le Gouvernement au renforcement du système démocratique. Les consultations actuellement menées sur le projet de constitution fédérale témoignent également de la volonté du Gouvernement de veiller à ce que le point de vue de tous les habitants des Îles Salomon soit pris en compte.

116. Des difficultés demeurent pour simplifier les textes relatifs aux droits de l'homme et en rendre les concepts aisément compréhensibles pour les communautés, en particulier dans les zones rurales. Le manque de ressources humaines et financières et de moyens entrave l'action dans le domaine des droits de l'homme (y compris l'incorporation en droit interne des instruments internationaux) à tous les niveaux de la société.

117. L'absence de statistiques nationales actualisées permettant de mesurer les progrès effectués par le pays dans le domaine des droits de l'homme constitue un autre problème. Il est aggravé par la dispersion géographique des îles et le manque d'accès aux services de base. Conscient qu'il faut rationaliser les sources de données et les rendre faciles à utiliser pour l'établissement des rapports nationaux et l'élaboration des politiques, le Gouvernement prend des mesures pour élaborer une stratégie nationale de développement de la statistique et ainsi remédier à ce problème.

118. Certaines pratiques traditionnelles empêchent toujours la participation sur un pied d'égalité de tous les membres de la société, et notamment des femmes dans les zones rurales où les valeurs culturelles déterminent les attentes et les comportements de la population. Cependant, la société salomonienne est une société matrilineaire où les femmes ont un rôle et une autorité prépondérants pour tout ce qui a trait aux terres et aux ressources.

119. Les effets des changements climatiques, comme l'élévation du niveau de la mer, ont eu des répercussions préjudiciables sur les droits d'utilisation des terres et la sécurité alimentaire.

VI. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels

120. Les Îles Salomon continueront de passer en revue leurs lois et politiques afin de tenir compte de l'évolution des besoins de la population et de l'environnement, notamment les lois et les politiques relatives à l'égalité des sexes, au renforcement des droits des femmes et des enfants, à l'autonomisation économique, au respect de la loi et de l'ordre, et à l'accès à la justice. Le Gouvernement est résolu à travailler main dans la main avec les partenaires de développement pour veiller à ce que le principe d'égalité hommes-femmes soit respecté dans l'ensemble de la fonction publique et que les bonnes pratiques soient recensées.

121. La politique intitulée « Coalition démocratique pour le changement » prévoit, entre autres actions prioritaires, de réviser la Stratégie nationale de développement afin d'y incorporer les objectifs de développement durable, d'établir une commission anticorruption indépendante, et de créer un environnement propice à la croissance économique et à l'amélioration de la fourniture de services aux communautés les plus marginalisées.

122. Le Gouvernement reconnaît que la procédure d'établissement de rapports aux organes des droits de l'homme (EPU et organes conventionnels) doit être rationalisée et qu'une meilleure coordination interministérielle est nécessaire à cette fin. Il est résolu à établir un comité interministériel qui sera chargé de suivre et d'évaluer les progrès effectués dans le domaine des droits de l'homme. Cette instance sera également chargée d'élaborer dans les délais voulus les rapports sur les droits de l'homme par le biais d'un processus de consultation. La coopération avec la Commission parlementaire des affaires étrangères sera renforcée de manière à ce que les engagements dans le domaine des droits de l'homme soient portés à l'attention du législateur pour examen et décision.

VII. Renforcement des capacités et demandes d'assistance technique

123. Le Gouvernement a conscience qu'un vaste programme en faveur des droits de l'homme doit être mené, prévoyant d'assurer la formation des fonctionnaires et de renforcer les compétences du secteur public. Il est essentiel que l'éducation aux droits de l'homme s'appuie sur des statistiques précises et périodiques et qu'elle fasse l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

124. Le Gouvernement reconnaît qu'il se heurte à des problèmes nouveaux et émergents ayant trait aux changements climatiques, à l'environnement/au secteur privé et aux droits de l'homme qui ne pourront pas être résolus sans le renforcement du cadre d'application des lois et politiques nationales. Une aide financière et technique doit continuer à être apportée au pays afin de soutenir ses efforts compte tenu de ses priorités nationales, jusqu'à ce qu'il soit techniquement en mesure de s'acquitter de ses obligations.

VIII. Engagements volontaires

125. Le Gouvernement salomonien s'est engagé à prendre les mesures suivantes au cours de ce deuxième cycle de l'EPU : a) mettre en place une équipe spéciale chargée de tous les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (y compris ceux relatifs au droit du travail et au droit international humanitaire), du suivi et de l'évaluation des progrès effectués dans la mise en œuvre de ces instruments et mécanismes; b) inclure un volet droits de l'homme et prévoir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre dans la Stratégie nationale de développement; c) soumettre le rapport des Îles Salomon sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; d) évaluer les moyens dont dispose actuellement le pays pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées avant sa ratification; e) mettre en commun les connaissances et les données d'expérience en matière de droits de l'homme avec d'autres pays insulaires du Pacifique, y compris en ce qui concerne l'établissement d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

IX. Conclusion

126. Le Gouvernement salomonien est résolu à assurer progressivement la mise en œuvre, la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays. Ces efforts sont entrepris dans un contexte de moyens et de ressources limités. Le Gouvernement salue le soutien que lui ont apporté ses partenaires de développement (ses homologues bilatéraux, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales) et les prie de continuer à soutenir les efforts qu'il consent afin de créer un environnement propice au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des Salomoniens.

Notes

- ¹ Provincial Governments, Civil Society Organisations, Government Ministries, Parliament, UN and Development Partners.
- ² With a specific Terms of Reference and a tentative timeline matched with various activities, to coordinate consultations with relevant stakeholders within government, the civil society, development partners and at provincial level. As the Secretariat, UN Desk in the MFAET, working with legal desk had the responsibility to call meetings and coordinate consultation processes.
- ³ The Ministries Health and Medical Services (MHMS), Education and Human Resources Development (MEHRD), Finance and Treasury (MoFT) in particular the National Statistics Office (NSO), Development Planning and Aid Coordination (MDPAC), Home Affairs (MHA) in particular the Registry of Births, Public Solicitor's Office, Law Reform Commission, Ministry of Women, Youth Children and Family Affairs, Ministry of Foreign Affairs and External Trade. CSO representation- Development Services Exchange (DSE).
- ⁴ For dissemination to all NGOs and relevant inter-government agencies.
- ⁵ Government (Line Ministry) consultations were held in May 2015; CSO and UN Agency consultations in July 2015 and Provincial Consultation in August 2015. OHCHR Pacific supported government on the CSO consultation.
- ⁶ UNDP Solomon Islands and OHCHR Pacific facilitated this in partnership with SIG.
- ⁷ With support from the International Organisation of Migration (IOM) and the United Nations Office on Drug and Crime (UNODC).
- ⁸ Section 72.
- ⁹ Section 73.
- ¹⁰ Section 76.
- ¹¹ Section 77.
- ¹² Section 78.
- ¹³ For example, in some logging communities and on foreign fishing boats where women young girls and boys are vulnerable.

- ¹⁴ Section 5 of the CDF Act 2013.
- ¹⁵ Amended the National Parliament Electoral Provisions Act [cap.87].
- ¹⁶ Especially those in Isabel and Western Provinces.
- ¹⁷ Recommendation 15-27, Solomon Islands Law Reform Commission Review of the Penal Code and Criminal procedure code second interim report-sexual offences 2013, http://www.lawreform.gov.sb/files/reports/Finalsexual_offences_report_2013_v4_12_June.pdf
- ¹⁸ This includes sexual harassment policies in MPS Code of Conduct.
- ¹⁹ IPCC Fourth Assessment Report predicts that LDCs such as S.I. will be amongst the most vulnerable to the impacts of Climate Change.
- ²⁰ A review of the Environment Act, Mine and Minerals Act and related legislation is ongoing.
- ²¹ MFAET Corporate plan 2014-2017.
- ²² With support from development partners such as UNDP and RAMSI- *Strengthening Law and Justice Project*.
- ²³ For example, the Sycamore Tree Restorative Justice Program utilises both psychosocial counselling and traditional (*kastom*) reconciliation ceremonies to support rehabilitation for detainees.
- ²⁴ Rove-Honiara, Auki-Malaita province, Gizo-Western province, Kira Kira-Makira province, Lata-Temotu province and Tetere-Guadalcanal.
- ²⁵ The comprehensive youth justice policy developed by the juvenile justice working group was approved in late 2014 and is the basis for the design and construction of the youth facility.
- ²⁶ 3 principal magistrates (one female) and 2 first class magistrates (one female). Gizo (Western Province) now has a principal magistrate; Makira Ulawa Province now has a principal magistrate; Lata (Temotu province) has a first class magistrate.
- ²⁷ Recommendation 5, Solomon Islands Law Reform Commission Review of the Penal Code and Criminal procedure code second interim report-sexual offences 2013, http://www.lawreform.gov.sb/files/reports/Finalsexual_offences_report_2013_v4_12_June.pdf
- ²⁸ Regina v Gua [2012] SBHC 118
- ²⁹ Rape by a spouse is a ground for divorce under the Islander's Divorce Act.
- ³⁰ The 16 days activism entails a number of activities from awareness raising, drama on SGBV, candle-lit vigils, forums and school speech competitions on VAW related topics.
- ³¹ CCC, FSC or referrals from Seifples.
- ³² An initiative of the RSIPF and RAMSI project, it offers comprehensive first response services for victim survivors of sexual and gender based violence.
- ³³ Taskforce Against Commercial and Sexual Exploitation of Children (TACSEC).
- ³⁴ Y@W gradually expanded to include the Fruit@Work program where cups of fresh fruit salads are prepared by youths and sold to the public to promote healthy living. A pilot Agriculture@Work initiative in Choiseul promotes organic farming initiatives by youth.
- ³⁵ Case Study on Narrowing the Gaps in Birth Registration: Born Identity Project Solomon Islands, 2014; Ministry of Health, Solomon Islands Registry Office, UNICEF and WHO.
- ³⁶ <http://www.parliament.gov.sb/index.php?q=node/882>
- ³⁷ The current female MP has the portfolio for Ministry of Women, Youth, Children and Family Affairs.
- ³⁸ All are either formally employed or self-employed women living in and around in Honiara.
- ³⁹ Ministries of Justice and Public Service.
- ⁴⁰ Condoms and the newly introduced jadelle implant to control unwanted pregnancy.
- ⁴¹ Draft 2013-2025 SI National Water and Sanitation implementation plan.
- ⁴² Performance Assessment Framework, 2006-2013, NESU Annual Report 2014, Ministry of Education.
- ⁴³ Choiseul Province Climate Change Vulnerability and Adaptation Assessment Report, Solomon Islands, 2013.
- ⁴⁴ As part of the National Action Plan for the Coral Triangle Initiative.
- ⁴⁵ Solomon Islands: Flash Floods Situation Report No. 7 (as of 15 May 2014) <http://reliefweb.int/report/solomon-islands/solomon-islands-flash-floods-situation-report-no-7-15-may-2014>
- ⁴⁶ World Bank <http://siteresources.worldbank.org/EXTDISASTER/Resources/SolomonIslands.pdf>
- ⁴⁷ Manjoo, R. (2012) Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences, United Nation Human Rights Council, Geneva.
- ⁴⁸ Organised by the United Nations Statistics Division, SPC, PIFS and the Asia Development Bank.
- ⁴⁹ Convention on the Elimination of all forms of Discrimination Against Women, Convention on the Rights of the Child, International Convention on Social and Cultural Rights, and Convention on the Elimination of all forms of Racial Discrimination.